



CARTE SCOLAIRE – CDEN
16 avril 2020

Contribution FSU

A noter : les modalités retenues pour le CDEN nous laissent perplexes. Pas de visioconférence ou d'audioconférence, qui auraient permis un minimum d'échanges et de débats. Difficile d'admettre dans ces conditions que le CDEN se sera effectivement tenu.

Éléments de contexte

Voici une carte scolaire qui se déroule dans un contexte inédit.

Le ministre a pris conscience de cette situation exceptionnelle, et fait des annonces qui soulèvent finalement plus de questions qu'elles n'en résolvent.

Notre département est fortement concerné par la question du rural. Nous sommes les premiers défenseurs des services publics sur l'ensemble du territoire, et particulièrement du maintien des écoles de proximité. Ces questions participent à l'égalité d'accès pour toutes et tous, à la question de l'aménagement des territoires : pas d'attractivité sans service public, y compris sur le plan économique. La situation de crise sanitaire que nous vivons démontre, s'il était besoin, combien ces services sont essentiels, indispensables.

Pour autant, très concrètement, et sans lancer la question du débat sur la définition de la ruralité, et celle de la montagne, qui semble avoir été oubliée, nous constatons qu'un rôle inédit est accordé aux maires. Cela dessaisit cette instance de ses compétences, et diminue les prérogatives de l'IA-DASEN en tant que représentant de l'éducation nationale en Savoie, au sens régalién du terme. A situation exceptionnelle, procédure exceptionnelle. Cette carte scolaire 2020 ne doit pas être une porte ouverte à davantage de territorialisation, avec un pouvoir accru des municipalités en direction des écoles.

Nous actons positivement la dotation finale, de + 17. C'est un mieux par rapport aux années précédentes. Pour autant, elle sera insuffisante.

A l'issue du comité technique du 9 avril, les 10 représentant.e.s des personnels (FSU, UNSA, FO et Sgen-CFDT) ont unanimement voté contre le projet de carte scolaire présenté par l'IA.

Ce rejet n'est évidemment pas dirigé contre l'IA-DASEN, qui procède à des arbitrages en fonction de moyens contraints, et avec lequel un dialogue est possible.

C'est bel et bien **un signal envoyé au ministre**. Il ne suffit pas d'affirmer sur les antennes télé et radio, que la création de 1 248 postes supplémentaires dans le 1^{er} degré sont « *la conséquence logique de ce que j'avais dit, qu'en raison des circonstances, on prendrait des mesures particulièrement bienveillantes pour l'école primaire, et notamment en milieu rural* » ou d'essayer de faire croire que l'objectif « *est de rattraper un retard qu'il y avait pour l'école primaire en France* ». La préparation de la rentrée 2020 se « confine » pour l'instant à continuer de gérer le manque de moyens, ce qui n'est, hélas, plus exceptionnel du tout. Il est d'ailleurs regrettable qu'il faille un virus et une pandémie pour que nos dirigeants prennent conscience de l'importance d'investir dans le Service Public d'Éducation.

Le vote unanime « contre » est un des "outils" à notre disposition pour tirer la sonnette d'alarme sur la situation de l'école. La crise sanitaire que nous traversons et le confinement ne doivent pas nous faire oublier que notre service public d'éducation est, lui aussi, en piteux état.

Ce vote contraint normalement l'IA-DASEN à soumettre un nouveau projet de carte scolaire lors d'un deuxième comité technique, qui se tiendra jeudi à 8h00. Nous constatons, pour le moment, qu'aucune modification n'est proposée dans les documents de travail reçus pour le CtsD et le CDEN du 16 avril.

Éducation prioritaire

La priorité ministérielle reste celle du dédoublement des classes en éducation prioritaire. 4,6 % des écoles de Savoie sont en éducation prioritaire, ce qui provoque un déséquilibre certain dans l'utilisation des moyens à l'échelle de notre département.

Cela nécessitait, selon nos estimations, de 7 à 11 postes pour la rentrée 2020. Ce sera finalement +6, d'après les annonces faites en CTsD le 9 avril.

CARTE SCOLAIRE AU 9 AVRIL – sous réserve du CTsD n°2 puis de l'examen en CDEN le 16 avril

• **ÉDUCATION PRIORITAIRE**

OUVERTURES

MATERNELLE	PRIMAIRE	ELEMENTAIRE
Chambéry Chantemerle = 1 GS « dédoublée » (à 14) Chambéry Grenouillère = 1 GS « dédoublée » (à 14) Chambéry Le Mollard = 1 GS « dédoublée » (à 14) Albertville Champ de Mars = 1 GS « dédoublée » (à 16)	Albertville Val des Roses = 3 classes GS-CP-CE1 « dédoublées » (à 16)	Chambéry Chantemerle = 1 classe CP-CE1 « dédoublée » Chambéry Vert-Bois = 1 classe hors CP-CE1 Chambéry Madeleine Rebérioux = 1 GS-CP-CE1 Albertville Martin Sibille = 1 GS « dédoublée » (à 16)

FERMETURES

MATERNELLE	PRIMAIRE	ELEMENTAIRE
	Albertville Val des Roses = 2 classes hors GS-CP-CE1	Chambéry Chantemerle = 1 classe hors CP-CE1 Chambéry Vert-Bois = 2 classes CP- CE1 « dédoublée »

Nous constatons une évolution de ce dispositif en augmentant les seuils. Le dédoublement ne sera bientôt plus qu'un lointain souvenir. Cette hausse des seuils en éducation prioritaire (12 en CP, 12 en CE1 dans un premier temps, puis 12 en CP/CE1 dans un second temps et enfin de 12 à 14 dans un troisième temps) ne sert qu'à économiser des postes, preuve s'il en était du manque de moyens.

→ Attention à la situation de l'école Vert-Bois. La fermeture de 2 classes en CP-CE1 est proposée, en relevant donc le seuil des autres classes de CP et CE1 de 12 à 14.

Toutefois, cette école a un réel problème de locaux. Lors de la mise en place des classes dites « dédoublées », la ville de Chambéry a séparé les salles de classes existantes par des cloisons, créant des « classes couloirs » exiguës. Physiquement, matériellement, il n'est pas possible d'y accueillir plus de 12 élèves maximum.

Dans ce cadre, nous demandons un maintien de la moyenne à 12 élèves, et la fermeture d'une seule classe au lieu de deux.

Grandes Sections à 24

D'après les explications de l'IA-DASEN, ce sera probablement possible dans la plupart des écoles, l'objectif serait atteint, en partie, pour la rentrée 2020, à 80 % voire 90 %.

Pour ce faire, ont été étudiées les écoles où les effectifs moyens par classe étaient inférieurs ou égaux à 24 : dans ces cas-là, l'administration a considéré qu'il était possible que les GS soient dans des classes à 24 élèves maximum, même si c'est une classe multi-niveaux. Pas de mesure prise, donc.

Là où les effectifs moyens sont supérieurs à 24, il y a eu une observation niveau par niveau pour voir quelle répartition était possible. La réflexion a été la suivante : prévoir 1 GS à 24, puis compléter en fonction des "places restantes" jusqu'à 24. *Exemple* : il y a 32 élèves de GS dans une école, donc 1 classe à 24 / restent 8, à compléter avec 16 élèves de MS, puis "évaluation" du nombre de PS et MS restant ; si ces effectifs sont supérieurs au seuil départemental (30,5), l'IA implante une classe...

... Sauf que cela ne marche pas à tous les coups, plusieurs écoles échappant à cette "logique".

→ sur le document de travail, au moins 9 écoles ne bénéficient d'aucune mesure permettant d'abaisser le seuil des GS à 24 maximum, donc, par exemple les écoles maternelles de Gilly s/Isère et de Chambéry Caffé.

En outre, les représentant.e.s des personnels ont fait remarquer que cela pose la question de la compétence et prérogative de la répartition des classes et des élèves, appartenant au directeur après consultation du conseil des maîtres, et qui se voit remise en cause. Pourtant, nous insistons sur le fait que chaque équipe pédagogique réfléchit et conçoit ses répartitions avec pertinence, selon l'école, l'espace, le public accueilli, etc. Cela doit perdurer.

Globalisation des effectifs

Le manque de moyens pousse l'IA-DASEN à globaliser les effectifs à l'échelle d'une commune, au lieu de considérer les effectifs propres à chaque école, comme cela se devrait.

C'est nier la spécificité de chaque structure, notamment celle de l'école maternelle, que nous souhaitons défendre et soutenir.

C'est aussi s'ingérer dans les compétences des communes à sectoriser leurs périmètres scolaires, en les poussant à « jouer » sur ces sectorisations pour rééquilibrer les effectifs entre chaque école de la commune, quitte à ce que cela change chaque année, et devienne opaque aux yeux des familles ; pratique à laquelle s'étaient livrés certains maires par le passé, provoquant le courroux de l'IA d'alors. Or, ne nous y trompons pas, si ce « jeu » est favorisé aujourd'hui, c'est uniquement pour ne pas avoir à implanter de classe dans certaines écoles.

C'est également dans cet objectif de ne pas ouvrir de classe supplémentaire que nous assistons à la généralisation de fusions d'écoles déguisées, en globalisant les effectifs d'un groupe scolaire.

→ Il en est ainsi, par exemple, de l'école élémentaire Jean Moulin à Montmélian, qui affiche pourtant 28 élèves de moyenne prévus à la rentrée 2020 – pour un seuil fixé à 27,5. La DSDEN répond « pas d'ouverture, bascule des élèves vers l'école Pillet Will ».

→ Est concernée également l'école maternelle Uguine Pringollet, à 34 élèves de moyenne, largement au-dessus du repère départemental fixé à 30,5. Pourtant, aucune mesure d'ouverture de classe n'est prononcée, seulement la volonté d'une globalisation des effectifs sur la commune, avec une bascule d'une partie des élèves sur l'école Zulberti.

→ Autre exemple, celui de l'école maternelle de La Biolle, qui, avec 31,5 élèves de moyenne pour la rentrée 2020, plutôt que de voir ouvrir une classe, va se voir imposer une « classe charnière » avec des élèves de GS basculés en élémentaire pour créer une classe GS / CP. Pour la FSU, c'est ni plus ni moins qu'une fusion déguisée, alors que deux écoles existent. Quand on défend l'école maternelle et ses spécificités, on défend le maintien de l'ensemble des élèves concernés au sein de cette structure adaptée.

Les élèves et leurs familles ne sont de vulgaires pions sur l'échiquier de la carte scolaire.

Chaque école le nécessitant doit pouvoir bénéficier d'une ouverture de classe.

Inclusion

La FSU salue positivement l'effort de développement des ULIS écoles et collèges, avec de nouvelles créations chaque année. Les ULIS atteignent toutes le seuil maximal d'élèves, les besoins sont importants. Rappelons d'ailleurs que dans les collèges, la grande majorité de ce dispositif ULIS dépasse largement les effectifs préconisés.

De même, nous saluons la création du poste de coordonnateur EHP (élèves hautement perturbateurs). Cela ne suffira pas en soi à résoudre l'ensemble de la problématique liée à la prise en charge de ces élèves, de plus en plus prégnante et source de stress et souffrance au travail, mais c'est un début de réponse, qui prend en compte entre autres des préconisations émises par les représentants des personnels en CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

Nous nous satisfaisons également de la prise en compte de l'ensemble des élèves d'ULIS (12) dans les effectifs des écoles accueillant ce type de structure. C'était une demande récurrente des représentants des personnels. Cela envoie également un signal positif eu égard à l'investissement de l'ensemble des enseignant.e.s de ces écoles pour inclure les élèves à besoins particuliers.

Cette juste prise en compte des élèves d'ULIS permet d'envisager des ouvertures de classes dans certaines écoles.

→ Les écoles élémentaires du Stade à Chambéry, de Pré Hibou à la Ravoire et de St Genix sur Guiers vont bénéficier d'une ouverture de classe.

→ Pour autant, des écoles avec la même typologie « restent sur le carreau ».

Les écoles élémentaires Jean Moulin à Montmélian et les Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne ont exactement le même profil : même nombres d'élèves, même nombres de classes et une ULIS : ces écoles doivent bénéficier d'une ouverture, d'autant que leur moyenne d'élèves est au-dessus du seuil départemental (respectivement 28 et 27,8 de moyenne), c'est une question d'équité.

CARTE SCOLAIRE AU 9 AVRIL – sous réserve du CTsD n°2 puis de l'examen en CDEN le 16 avril

• MESURES DIVERSES

CRÉATION	TRANSFORMATION	SUPPRESSION
* Implantation ULIS école à l'école primaire de Chambéry le Biollay		
* Implantation poste coordonnateur /		

conseiller pédagogique départemental « élèves hautement perturbateurs »		
* Implantation UMA à l'école La Motte Servolex le Picolet maternelle		

→ Attention, cependant, au choix de l'école d'implantation de l'ULIS école. L'équipe pédagogique du Biollay n'a pas été concertée sur ce choix, et ne souhaite pas que cette classe soit ouverte dans leur école. Il faut entendre ce qu'ils ont à dire tant le contexte est particulier et difficile.

Ils l'ont écrit en fin de semaine dernière à leur IEN : « les difficultés scolaires sont importantes, la relation avec les familles est un travail prioritaire, la gestion des comportements demande une attention permanente. Il a fallu à l'équipe actuelle plusieurs années pour pérenniser le cadre et pour apaiser l'ambiance de l'école. Cela reste encore très fragile. L'implantation d'une classe ULIS ne nous semble donc pas judicieuse dans ce contexte et risque de rompre l'équilibre qui a été instauré au cours de ces dernières années.

L'implantation d'une ULIS sous-entend notre engagement pour l'inclusion des élèves de cette classe dans les nôtres. Nous avons déjà un bon nombre d'enfants en difficulté scolaire avec des effectifs de classe qui augmentent chaque année. Notre travail auprès d'eux nécessite une attention constante et un investissement personnel important (pédagogie adaptée, temps de concertations, rencontre avec les familles et les partenaires extérieurs...). Nous ne sommes pas en mesure d'accueillir ces élèves d'ULIS, dont l'organisation pédagogique doit être adaptée à leurs besoins spécifiques, et qui ont besoin de modalités de scolarisation plus souples et plus diversifiées sur le plan pédagogique.

Nous souhaiterions également attirer votre attention sur le fait que les cohésions de classe, qui sont parfois très fragiles au vu du public accueilli, seront inévitablement remises en cause avec l'inclusion de ces élèves.

L'équipe enseignante s'attache à l'harmonisation des organisations de classes, des emplois du temps dans la classe, dans l'école et dans le cycle pour faciliter les différentes prises en charge de nos élèves (RASED, orthophoniste, CMP...). Il nous semble compliqué de rajouter le cas des élèves de la classe ULIS dans cette organisation. Nous aimerions terminer sur ce point important : Aujourd'hui le noyau de l'équipe enseignante s'épuise dans son engagement. Jusqu'à présent, l'équipe s'est saisie des projets et des actions proposées pour l'école (UNICEF, ACTICLASS) et ce, souvent au prix d'un investissement très coûteux en temps personnel. Cette implantation va nous demander des temps de concertation supplémentaires avec le coordonnateur, les partenaires qui suivront ces élèves et leurs parents.

Les conditions actuelles de travail (affaiblissement du RASED, fermeture de classe, disparition du poste PDMQDC, public comparable à celui de REP, familles en difficultés sociales et éducatives...) ne nous permettent plus d'avoir cette disponibilité supplémentaire. A cela se rajoute pour la plupart d'entre nous une grande lassitude de ne pas savoir l'école reconnue au même titre que les écoles en REP.

Ce sont pour toutes ses raisons, que nous vous prions de reconsidérer objectivement le projet d'implantation d'une classe ULIS à l'école du Biollay. »

L'investissement de nos collègues du Biollay est évident. Il faut entendre leurs arguments, et leur épuisement. Nous soutenons leur requête, et demandons à ce que lieu d'implantation de cette nouvelle ULIS école soit réétudié.

Aide aux élèves en difficulté

Le 6 avril, le collectif RASED (réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté) a adressé une lettre au Ministre de l'Éducation nationale demandant l'augmentation des postes des personnels des RASED et des postes d'enseignants afin de répondre aux besoins éducatifs particuliers de tous les enfants lors des cartes scolaires 2020. Pour citer leur lettre, « l'école doit disposer dès la rentrée 2020 des forces nécessaires à la mise en œuvre de nos missions qui garantissent aux élèves fragiles l'accompagnement indispensable à leur réussite scolaire. Comment faire si demain les personnels des RASED, qui constituent une ressource majeure, continuent à disparaître du paysage scolaire ? ».

Alors que aurons plus que jamais besoin de ces personnels lors du retour à l'école, après cette période qui a mis en lumière et aggravé les inégalités existantes et persistantes, aucun poste n'est créé, et l'aide à dominante éducative disparaît petit à petit, avec la transformation des postes.

CARTE SCOLAIRE AU 9 AVRIL – sous réserve du CTsD n°2 puis de l'examen en CDEN le 16 avril

• MESURES DIVERSES

CRÉATION	TRANSFORMATION	SUPPRESSION
	* Transformation poste maître G Aix les Bains la Liberté en poste maître E, suite à départ retraite	

Remplacement

D'année en année, la situation se détériore. A l'heure de la « continuité pédagogique » à grand renfort de slogans (« Nation apprenante », « vacances apprenantes »), force est de constater qu'au quotidien, cette continuité n'est pas assurée, faute d'enseignants remplaçants en nombre suffisant. 9 postes ont encore été supprimés lors de la carte scolaire 2019.

Bien entendu, sans connaître le nombre précis de journées non remplacées – jamais donné en CTsD malgré nos demandes récurrentes, difficile de faire un état précis des besoins. Nous avons d'ailleurs demandé, pour cette année 2019-2020, à être informé en CTsD du 9 avril, du nombre de journées non remplacées, sans qu'aucune réponse n'ait été apportée. Cela peut aller du simple au double, il manque de 35 à 70 postes sur le département, soit de 5 à 10 par circonscription. Que penser d'une carte scolaire qui ne prévoit aucune création de poste de remplaçant.e.s ?

Divers

Plusieurs situations sont à rediscuter :

→ St Jean de Maurienne A. Briand élémentaire : nous devons revenir sur cette situation en fin de comité technique le 9 avril, mais cela n'a pas été le cas. Nous attirons de nouveau l'attention sur les difficultés de cette école. En effet, c'est une école accueillant des élèves présentant des difficultés scolaires et sociales importantes, qui doit être à la hauteur d'un dispositif EMILE qu'on lui a imposé et qui scolarise des élèves d'ULIS.

S'il n'est pas possible de revenir en arrière sur la fermeture d'une classe, alors, a minima, nous demandons un blocage en lieu et place d'une fermeture « sèche » dès la première phase de carte scolaire.

ne pas oublier de revenir sur cette situation, pour a minima un blocage au lieu d'une fermeture

→ Aime la Plagne : nous avons longuement discuté le 9 avril du classement des communes en « rural » ou non, basé sur l'arrêté préfectoral. Certaines communes n'y figurent pas, ce qui nous interroge sur la pertinence de cet étiquetage. Les mesures de carte scolaire concernant Aime la Plagne doivent être revues le 16 avril, sous réserve de discuter avec le monsieur le Préfet de son classement ou pas comme commune rurale. Pour nous, cette situation est donc en attente de décision.

→ L'école élémentaire Crincaillé aux Marches : elle annonce 29 élèves de moyenne par classe en septembre prochain. Cette école ne figure même pas parmi les situations à l'étude pour cette carte scolaire. Nous demandons à ce qu'une implantation de classe soit étudiée sérieusement pour cette école.

En conclusion

En attendant, un jour, un investissement à la hauteur des besoins, et malgré une dotation qui de prime abord peut sembler plus favorable que précédemment, la préparation de la rentrée 2020 se « confine » à continuer de gérer le manque de moyens, ce qui n'est, hélas, plus exceptionnel du tout.

La FSU maintiendra son vote en contre.

Les 4 représentant.e.s des personnels FSU en CDEN,

Sarah Hamoudi-Wilkowsky, Corinne Chaumaz, Thomas Gautier et Nathalie Payet